



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2017 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 30	: 28
Nombre de conseillers votants à 19 h 30.....	:32
Nombre de conseillers présents à 19 h 55	: 29
Nombre de conseillers votants à 19 h 55.....	:33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Joëlle RIETH en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des lundis 23 janvier et 6 février 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des lundis 23 et 6 février 2017.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines,
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances,
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité,
Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents.

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 16),
- pour demander l'attribution de subventions à l'Etat et d'autres collectivités territoriales (alinéa 26),

Dans le cadre de cette délégation, **cinq décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 février 2017.

**DECISION N° 1 DU 14 FEVRIER 2017
Exécutoire le 17 février 2017**

PETITE ENFANCE

Tarifs publics 2017
Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette)
Participation des familles (voir annexes pages suivantes)

**DECISION N° 2 DU 20 FÉVRIER 2017
Exécutoire le 20 février 2017**

VIE CULTURELLE

Organisation d'un opéra pour enfants « Les Musiciens de Brême »
Fixation du tarif :



- . Tarif unique : 5,00 €
- . Moins de 12 ans et élèves de l'école municipale de musique : 3,00 €

DECISION N° 3 DU 21 FÉVRIER 2017
Exécutoire le 21 février 2017

DIRECTION DES FINANCES

Terrain de football synthétique Guy FELIX

Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2017

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 260.500 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Dépenses estimées..... 260.500,00 €
- Recettes estimées :
- DETR 2017 (estimation).....76.300,00 €
- Réserv.parl.2017 (estimation).....80.000,00 €
- C.R.S.T (Cont.Région.Sol.Territo.).....52.100,00 €
- Emprunt et autofinancement.....52.100,00 €

DECISION N° 4 DU 21 FÉVRIER 2017
Exécutoire le 21 février 2017

DIRECTION DES FINANCES

Terrain de football synthétique Guy FELIX

Demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire 2017

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 260.500 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit : (idem décision n° 3)

DECISION N° 5 DU 3 MARS 2017
Exécutoire le 6 mars 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux

Affaire Monsieur et Madame SABOURIN contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire
(permis de construire BOUYGUES Immobilier)

Désignation d'un avocat : Cabinet d'avocats CGCB – 12 Cours Albert 1^{er} – 75008 Paris.

❖ **Affaires Générales – Action de formation en direction des élus – Bilan 2016 et perspectives 2017**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan des formations dispensées aux élus en 2016,
- 2) Prend acte des orientations proposées pour 2017.

❖ Budgets Primitifs – Exercice 2017 – Vote du budget principal et des budgets annexes

A – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)
ABSTENTION : -- VOIX

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **34 591 732,68 €**

1°) La section de fonctionnement s'élève à **21 640 632,68 €**

. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière) **9 800 931,00 €**, du reversement par la Métropole d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **1 955 330,00 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**678 500 €**) qui régresse de **402 000 €**. Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **1 361 040,00 €**, les produits des services et recettes diverses à **3 421 400,00 €**, des recettes financières pour **420,00 €** et le report de l'excédent 2016 pour **3 485 191,68 €**.

. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **16 160 632,68 €** avec les rémunérations du personnel pour **8 856 301,00 €**, les charges à caractère général **4 715 125,00 €** auxquelles il convient d'ajouter les contingents, subventions, participations pour **1 412 749,00 €**, les intérêts de la dette pour **425 000,00 €**, les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles pour **742 957,68 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **5 480 000,00 €** ce qui représente l'autofinancement affecté à la section d'investissement.

2°) La section d'investissement s'élève, hors reprise des résultats et reports à **12 951 100,00 €**

Le programme d'investissement s'élève à **6 376 400,00 €** se répartissant ainsi :

- Urbanisme et cadre de vie :	1 413 000,00 €
Infrastructures :	70 000,00 €



(part non transférée à la Métropole)	
- Eclairage public :	8 400,00 €
(part non transférée à la Métropole)	
- Equipements sportifs et de loisirs :	521 000,00 €
- Programme culturel « L'art est dans la rue »	10 000,00 €
- Bâtiments communaux :	2 271 500,00 €
- Sécurité publique :	100 000,00 €
- Moyens techniques des services:	482 500,00 €
- Fonds de concours versé à la Métropole	1 500 000,00 €
(concerne les compétences transférées : voirie, espaces publics, éclairage public)	

Un emprunt est prévu pour 2017 pour 1 800 000,00 €. Le remboursement en capital représente 2 300 000,00 € soit un désendettement prévisionnel de 500 000,00 €.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : 3 783 150,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 3 019 650,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : 3 005 120,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 2 567 441,48 € en dépenses et recettes d'investissement.

D – Budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie « Central Parc »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :



POUR : 28 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir Mme de CORBIER)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes : **7 958 890,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **5 925 890,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre»

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **431 000,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **445 000,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **1 286 500,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 279 048,76 €** en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe du lotissement Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : **1 357 227,87 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **533 845,50 €** en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie).

H – Ouverture et vote d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) – Réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,



N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP2018	CP2019
AP1701	Réhabilitation de l'ancienne Mairie	3 120 000,00 €	350 000,00 €	1 258 000,00 €	1 512 000,00 €

- 2) Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 indiqués dans ce même tableau.

I – Actualisation des autorisations de programme – Construction d'un 3^{ème} groupe scolaire sur le site de Montjoie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP16 GS MONTJOIE, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	CP 2017	CP2018	CP2019	CP2020
AP16GSMONTJOIE	Construction d'un groupe scolaire	8 900 000,00 €	80 000,00 €	800 000 €	4 000 000 €	3 600 000 €	420 000 €

- 2) Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 indiqués dans le tableau ci-dessus.

❖ Budget Primitif 2017 – Subventions accordées aux diverses associations

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer les subventions aux associations énumérées ci-dessous pour un montant total de 283.148,00 € :

LIBELLE	MONTANT
ASSOCIATION DEPART.PROTECTION CIVILE	650,00 €
ASSOCIATION JUDO ST CYR-SUR-LOIRE	9 000,00 €
COMITE DU PERSONNEL COMMUNAL	8 000,00 €
SPA de LUYNES	400,00 €
REVEIL SPORTIF ST CYR-SUR-LOIRE	105 148,00 €
ETOILE BLEUE ST CYR-SUR-LOIRE	40 000,00 €



SAINT-CYR TOURAINE AGGLO.HANDBALL	31 000,00 €
ASSOCIATION JUJITSU ST CYR-SUR-LOIRE	750,00 €
AMICALE PETANQUE DE ST CYR-SUR-LOIRE	300,00 €
AMICALE DES PECHEURS DE ST CYR-SUR-LOIRE	350,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BERGSON	200,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BECHELLERIE	200,00 €
ASSOCIATION PASSE MA DANSE	1 000,00 €
BRIDGE CLUB	900,00 €
AMICALE NUMISMATIQUE DE TOURAINE	150,00 €
USEP ECOLE PRIMAIRE ENGERAND	200,00 €
USEP ECOLE PRIMAIRE PERIGOURD	200,00 €
BIBLIOTHEQUES SONORES de l'ASSO.DES DONNEURS DE VOIX	200,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	250,00 €
ASSOCIATION EMERGENCE	500,00 €
ASSOCIATION AIDE FAMILIALE POPULAIRE	200,00 €
ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE RESEAU CARITAS	400,00 €
JALMAV TOURAINE	100,00 €
RESTO-RELAIS DU COEUR d'INDRE ET LOIRE	800,00 €
AIDES	150,00 €
ANIMATION LOISIRS HOPITAL LES BLOUSES ROSES	150,00 €
ASSOCIATION LES BLOUSES NOTES	300,00 €
ASSOCIATION VISITE MALADES ETS HOSPITALIERS	100,00 €
ASSOCIATION VOYAGEURS 37	700,00 €
ASSOCIATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES	200,00 €
PLANNING FAMILIAL	400,00 €
CENTRE PORTE OUVERTE	200,00 €
S.O.S. AMITIES	200,00 €
MOUVEMENT NATIONAL VIE LIBRE	200,00 €
ARC EN CIEL ASSOCIATION	150,00 €
CTP 37	250,00 €
COMBATTRE LA PARALYSIE	100,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT	200,00 €
COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PERIGOURD	200,00 €



COOP.SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE HONORE DE BALZAC	200,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BERGSON	650,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BECHELLERIE	650,00 €
C.F.A.- B.T.P LOIR ET CHER	70,00 €
C.F.A. JOUE-LES-TOURS	1 190,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE NEUVY LE ROI	70,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE PERIGOURD	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE REPUBLIQUE	200,00 €
COOP.SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE ENGERAND	200,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE AZAY-LE-RIDEAU	70,00 €
UNION DELEGUES DEPART.EDUCATION NATIONALE	100,00 €
ENSEMBLE VOCAL DE LA PERRAUDIERE	1 600,00 €
COMPAGNIE DU BONHEUR	1 300,00 €
ASSOCIAT.RECHERCHE ART CONTEMPORAIN	8 500,00 €
LES AMIS DU CHAPITEAU DU LIVRE	51 500,00 €
LES ATELIERS CAPHARNAUM	700,00 €
ASSOCIAT. LA TROUPE D'UTOPISTES	400,00 €
ASSOCIAT.FESTHEA	3 500,00 €
COMPAGNIE MARISKA VAL DE LOIRE	1 500,00 €
COMITE DES VILLES JUMELEES	1 700,00 €
ASSOCIAT.TOURAINE FRANCE-SLOVENIE	300,00 €
HOMMES & PATRIMOINE ST CYR-SUR-LOIRE	900,00 €
COMITE ENTENTE ANCIENS COMBAT.& VICTIMES DE LA GUERRE	600,00 €
CONSERVATOIRE PATRIMOINE BRODERIE DE TOURAINE	200,00 €
COMITE I&L CONCOURS NLE RESISTANCE & DEPORTATION	150,00 €
ASSOCIAT.NLE ANCIENS COMBAT. & AMIS DE LA RESISTANCE	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	400,00 €
ASSOCIAT.FAMILLES VICTIMES ACCIDENTS CIRCULATION	300,00 €
AMICALE PETITS JARDINIERS "la TRANCHEE ST CYR"	700,00 €
SAUVE QUI PLUME	150,00 €
STE HORTICULTURE TOURAINE "VAL DE CHOISILLE	250,00 €
TOTAL	283 148,00 €



Il est précisé pour mémoire qu'à ces sommes s'ajoutent des crédits d'un montant de 73 852 € en provenance de la Métropole, ventilés sur proposition de la Commune comme suit :

- Réveil Sportif de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 54.852 €, soit un montant total de 160 000, 00 €,
- Etoile Bleue de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 10 000,00 €, soit un montant total de 50 000, 00 €,
- Centre de Formation Equestre de la Grenadière : 1 000,00 €,
- Association Festhéra : 3 500,00 €, soit un montant total de 7 000, 00 €,
- Festival théâtre du Val de Luynes : 3 000,00 €,
- Viva Il Cinema : 500 €,
- Théâtre de l'Ante : 1 000 €,
- Un solde de 4 000,00 € reste à affecter sur cette enveloppe.

❖ **Impôts locaux 2017 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017. Pour rappel, ces derniers sont fixés depuis 2009 comme suit :

TAXES	TAUX 2017
TAXE D'HABITATION	14,16 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,61 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %

❖ **Indemnité de conseil du Comptable Public – Versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Demande le concours du Comptable Public de la Trésorerie de Tours Municipale pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- 2) Accorde l'indemnité de conseil au taux de 90%,
- 3) Décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté susvisé et sera attribuée à Monsieur BERHO-LAVIGNE, Chef de service comptable de la Trésorerie de Tours Municipale,
- 4) Précise que le maintien de cette demande de concours ainsi que le taux de l'indemnité afférente seront de nouveau soumis à l'examen du Conseil Municipal pour l'exercice 2018.

❖ **Patrimoine communal – Amortissement des biens – Instauration de la durée d'amortissement des frais relatifs à l'établissement du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acter la nouvelle durée d'amortissement pour les frais liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixe leur durée d'amortissement à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 de la façon suivante :

IMMOBILISATIONS	DUREES D'AMORTISSEMENT
<u>Immobilisations incorporelles</u>	
Logiciels	2 ans
<i>Subventions d'équipement (mobilier, matériel, étude)</i>	<i>5 ans</i>
<i>Subventions d'équipement (biens immo, infra)</i>	<i>15 ans</i>
<i>Subventions d'équipement (équip. structurants)</i>	<i>30 ans</i>
Servitudes	30 ans
Frais d'élaboration du PLU	5 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel divers	10 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de lavage, ascenseurs	20 ans
Équipements de garage, ateliers, jardins	10 ans
Équipements des cuisines	10 ans
Bornes d'incendie	20 ans
Équipements sportifs	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans



❖ Fonds de concours annuels versés par Tours Métropole Val de Loire – Année 2017

A – Annuel – Construction d'un bâtiment destiné aux archives municipales et réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre de 2017, l'attribution d'un fonds de concours (dont le montant total est estimé à la somme de 253.950,00 €), pour ces travaux de construction d'un bâtiment « archives » ainsi que ceux relatifs à la réhabilitation de l'ancien hôtel de ville,

B – Programme d'illuminations 2017/2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2017, l'attribution d'un fonds de concours de 6 000,00 €.

C – Programme d'animations culturelles à rayonnement intercommunal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de Tours Métropole Val de Loire, une aide financière pour le Chapiteau du livre, la journée de la Marionnette et Nature Ô Cœur.

D – Fonctionnement de la piscine municipale Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre de 2017, l'attribution d'un fonds de concours fixé à 50 000 € pour le fonctionnement de la piscine municipale.

E – Acquisition d'un véhicule électrique – Programme 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de Tours Métropole Val de Loire au titre de 2017, l'attribution de ce fonds de concours à hauteur de 30 % pour cet achat d'équipement de transport électrique.



❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 7 février 2017 et le 16 mars 2017**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs du jeudi 2 mars 2017**

Monsieur **HÉLÈNE** signale que la commission s'est réunie le 2 mars dernier et a examiné les nouvelles opérations et constructions.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 3 avril 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 3 avril 2017.
- ❖ **Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal Délégué – (Article L 2133-24 – L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) – Attribution au Maire, aux neuf adjointes et au Conseiller Municipal Délégué – Modification de la délibération du 29 février 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accorde au Maire, une indemnité de fonction fixée à 65% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.
Applique la majoration pour Chef-lieu de canton de 15% sur cette indemnité, portant ainsi le pourcentage total à 74,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.
Il est précisé qu'en application de la loi sur les cumuls des mandats, cette indemnité est susceptible de faire l'objet d'un écrêtement,
- 2) Accorde aux neuf Adjointes délégués, une indemnité de fonction unitaire fixée à 23,91% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.
Applique la majoration pour Chef-lieu de canton de 15% sur cette indemnité, portant ainsi le pourcentage total à 27,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,
- 3) Accorde au Conseiller Municipal bénéficiant d'une délégation, une indemnité de fonction fixée à 26,31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,



- 4) Précise que ces indemnités seront automatiquement réajustées lors des revalorisations du point indiciaire de la fonction publique territoriale,
- 5) Décide que ces dispositions seront effectives au 28 mars 2017 avec effet depuis le 1^{er} janvier 2017.

❖ **Ressources Humaines – Formation des agents – Intervention d’un psychologue auprès du personnel de la Petite Enfance – Fixation du montant de la vacation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Autorise le recours à un vacataire pour les interventions d’analyse des pratiques professionnelles auprès des agents du Service de la Petite Enfance,
- 2) Fixe à 163 € par intervention le montant de la vacation assurée,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de contrat de travail proposé en annexe.

❖ **Compte rendu du Comité Technique et du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail du jeudi 23 mars 2017**

Monsieur BOIGARD informe les membres du Conseil Municipal des points étudiés lors de ces réunions. Au titre du Comité Technique, il précise que, suite au départ des agents vers la Métropole, il a été nécessaire d’accueillir les nouveaux membres titulaires et suppléants.

Il ajoute que la charte de l’extranet communautaire ainsi que la remise à jour du tableau des effectifs ont été étudiées. **Monsieur BOIGARD** signale par ailleurs que des organigrammes de service ont également été modifiés. Il a été accepté de procéder au rattachement du poste de gardien à l’Accueil de Loisirs le Moulin Neuf à la Direction des Relations Publiques, de la Vie Associative et Sportive ainsi que la création au sein de cette direction d’un poste d’adjoint.

Enfin les missions d’entretien des locaux du Centre de Vie Sociale ont été rattachées à la Direction des affaires administratives juridiques.

Monsieur BOIGARD ajoute que lors de cette réunion, le plan de formation a été présenté ainsi que le bilan social.

Au titre de la réunion du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, **Monsieur BOIGARD** précise que les nouveaux membres ont également été accueillis. Il ajoute que le rapport annuel sur la santé, la sécurité au travail a été présenté et adopté.

❖ **Intercommunalité – Communauté Urbaine Tour(s) Plus – Comptes rendus des réunions du Conseil Communautaire des lundi 27 février, jeudi 9 mars et mercredi 29 mars 2017**

Madame LEMARIÉ précise que le Conseil Communautaire du mercredi 29 mars 2017 était important car il s’agissait de la première réunion de la Métropole.



Le point majeur de ce conseil a été le vote du budget primitif 2017.

Madame LEMARIÉ rappelle que ce budget est historique puisqu'il s'agit du premier de la Métropole. Elle ajoute que Monsieur **GATARD**, Maire de Chambray-Lès-Tours, a défini les grandes lignes du budget principal.

Madame LEMARIÉ précise que le montant du budget s'élève à **536 658 000, 00 €**. La hausse de ce budget est liée à l'extension des compétences. Le budget principal s'élève à la somme de **331 908 000,00 €**.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **209 000 000,00 €**. Les recettes d'investissement se montent à **122 000 000,00 €**. L'autofinancement représente la somme de **29 838 000,00 €**. Le montant de la dette consolidée, hors extension des compétences, s'élève à **393 000 000,00 €**, soit une baisse du capital restant dû de **14 000 000,00 €**.

Après intégration des nouvelles compétences, voirie, eau potable, crématorium, la dette s'élève à **407 000 000,00 €**, malgré les transferts d'emprunts, en provenance des communes, liés aux nouvelles compétences.

Madame LEMARIÉ indique que la capacité de désendettement de la Métropole montre une situation saine puisque la dette peut être remboursée en 9 ans. Elle précise également qu'il n'y a pas d'augmentation des taux de fiscalité.

Le budget a donc été adopté.

Madame LEMARIÉ indique que lors de cette réunion ont été votées des subventions de fonctionnement dans le domaine culturel pour le 37^{ème} parallèle, l'école Supérieur des Beaux-Arts, le Pôle des Arts Urbains au Point haut ainsi que pour le Centre Dramatique National de Tours.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Comptes rendus des réunions du Conseil Syndical des mardis 28 février et 28 mars 2017**

Madame HINET rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de ces deux réunions du Conseil Syndical. Une première délibération portait sur la modification des statuts du syndicat.

Madame HINET précise que, suite à la prise de compétences GEMAPI par la Métropole, ce syndicat est formé de huit communes et de la Métropole qui se substitue désormais aux 7 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 (Chanceaux-sur-Choisille – Fondettes – La Membrolle-sur-Choisille – Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay – Saint-Cyr-sur-Loire et Mettray.)

Elle précise que les autres communes adhèrent individuellement : Beaumont-la-Ronce, Cerelles, Charentilly, Monnaie, Nouzilly, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine du Rocher et Semblançay.

Madame HINET précise que la représentation des communes reste inchangée et que chacune d'elle est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après l'approbation du compte de gestion 2016 du comptable public, le comité a adopté différents points soumis au vote des délégués. Tout d'abord le compte administratif 2016. Celui-ci se solde par un excédent de fonctionnement cumulé à la fin de l'année 2016 à 98 526,00 €, un excédent d'investissement cumulé en fin 2016, en tenant compte des restes à réaliser, de 47 149,00 €.



Elle précise que compte tenu des restes à réaliser, l'excédent de fonctionnement sera reporté afin de maintenir la capacité d'autofinancement du syndicat. Il n'y aura pas d'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Madame HINET signale que la participation 2017 aux frais administratifs de la commune-siège de la Membrolle-sur-Choisille s'élève à 7 500,00 €. Elle ajoute que la contribution des autres communes et de la Métropole est fixée globalement à 60 000,00 €.

Il est à noter que la participation de la Métropole, par substitution, s'élèvera à 33 382,00 € puisqu'il faut tenir compte des communes de la Métropole.

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- . Section d'investissement : 211 950,00 €,
- . Section de fonctionnement : 223 326,00 €.

Ce dernier a été approuvé à l'unanimité.

Madame HINET ajoute qu'à la demande des partenaires financiers, le comité a voté également l'actualisation du programme d'actions envisagées sur l'exercice 2017 d'un montant de 220 200,00 €. Elle précise que le comité a également voté l'actualisation des indemnités des présidents et vice-présidents, en application de la nouvelle réglementation.

En conclusion, **Madame HINET** précise que le syndicat n'a aucun emprunt en cours et n'envisage pas d'en souscrire. Les travaux réalisés sont financés à hauteur de 80 % par la Région Centre, l'agence de l'Eau, le Département. Par ailleurs les contributions des communes assurent, à la fois le fonctionnement du syndicat et le reliquat nécessaire au financement des travaux, via l'autofinancement qui provient de la section de fonctionnement.

❖ Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 16 mars 2017

Monsieur BOIGARD signale que dans le cadre de l'administration générale, a été votée une convention avec ENERSIEIL, ainsi qu'avec d'autres partenaires, pour la gestion et l'exploitation des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

Dans le domaine des Finances, le syndicat a reçu un rapport du Trésorier Payeur sur le compte de gestion 2016.

Au titre de l'environnement, le syndicat a étudié l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides. **Monsieur BOIGARD** rappelle que l'Indre-et-Loire est l'un des premiers Départements en France à bénéficier d'autant de prises et de recharges pour voitures électriques.

Enfin, **Monsieur BOIGARD** rappelle que le SIEIL fêtera ses 80 ans cette année. Il ajoute que les élus du Conseil Municipal représentant le syndicat, seront conviés à cette occasion le 29 septembre prochain.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 16 mars 2017

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés lors de cette réunion viennent de faire l'objet de délibérations.



❖ **Compte rendu de la session budgétaire et de la commission générale du lundi 27 mars 2017**

Les rapporteurs n'ont rien à ajouter.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

❖ **Association « Les Amis du Chapiteau du Livre »**

A – Transparence des aides financières versées par la commune – Subvention 2017 - Convention bipartite

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée permettant l'attribution d'une subvention d'un montant de 51.500 €.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

B – Organisation de la 9^{ème} édition du Chapiteau du Livre les 19, 20 et 21 mai 2017 et de la 8^{ème} édition de la seconde vie du Livre le 10 septembre 2017 – Convention de partenariat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association « Les Amis du Chapiteau du Livre »,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec cette association.

❖ **Création d'un physioparc par la Mutualité au foyer-logement des Fosses Boissées – Convention financière entre la commune et la Mutualité**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention financière pour la participation de la commune à hauteur de 19.000 € à la création d'un équipement physio-parc sur l'emprise de la Résidence autonomie « Les Fosses Boissées », gérée par la Mutualité Française Centre Val de Loire,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Madame Valérie JABOT, Adjointe au Maire déléguée à la Solidarité et aux Personnes Agées, à signer ladite convention avec la Mutualité Française Centre Val de Loire.



❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 13 mars 2017**

Madame JABOT informe les membres du Conseil Municipal que lors de cette réunion a été votée une délibération pour la signature d'un accord-cadre avec la société CONVIVIO pour le service de portage de repas à domicile, à compter du 1^{er} avril 2017. Elle précise que le repas des séniors du 11 mars dernier comptait 300 convives.

Madame JABOT indique que le forum des séniors du 21 mars 2017 sur le thème « le bon sommeil la nuit et bien-être le jour » a été un succès. Elle précise que la quinzaine de la parentalité a commencé le 28 mars 2017. Un spectacle se tiendra le 7 avril prochain afin de clôturer cette activité.

Madame JABOT signale que l'aire d'accueil des gens du voyage est fermée pour cause de travaux. En ce qui concerne l'animation sociale, l'Université du Temps Libre interviendra le 29 avril 2017. Le thème portera sur le réchauffement climatique et sera présenté par Monsieur François GERVAIS.

Elle ajoute que Ciné Off continue ses projections avec beaucoup de succès. Le film « La la Land » a réuni 183 personnes. La prochaine séance se tiendra le 13 avril 2017 avec le film « Baby Boss ».

❖ **Mise à disposition de la cuisine du Centre de Vie Sociale à l'association AGEVIE – Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un local au sein du Centre de Vie Sociale André Malraux pour l'association « AGEVIE»,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative, à signer ladite convention avec l'association « AGEVIE».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 14 mars 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport

❖ **Sorties scolaires de l'année 2016-2017**

A - Sorties scolaires de 1ère catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme suivante correspondant à la subvention proportionnelle au nombre d'élèves dans leur établissement :

Ecoles	Nombre d'élèves	Montant de la subvention
Engerand	256	780,80 €
Charles Perrault	127	387,35 €
Jean Moulin	67	204,35 €
République	101	308,05 €
Périgourd maternelle	80	244,00 €
Périgourd primaire	213	649,65 €
Honoré de Balzac	50	152,50 €
Anatole France	80	244,00 €
TOTAL	974	2 970,70 €

B - Sorties scolaires de 2ème catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir les projets présentés dans le tableau ci-dessous pour les sorties scolaires de 2^{ème} catégorie :



Ecoles	Classes concernées	Nombre d'enfants	Thème	Lieu du projet	Coût	Subvention
CHARLES PERRAULT	TOUTE L'ECOLE	127	CIRQUE		10 557,00 €	3 519,00 €
	total enfants	127		total	10 557,00 €	3 519,00 €
ENGERAND	CPA et CPB	46	Les animaux	Réserve de la Haute Touche	1 003,00 €	334,33 €
	CE1A et CE1B	48	Château AZAY LE RIDEAU	Château AZAY LE RIDEAU	700,00 €	233,33 €
	CE2A et CE2B	53	Visite d'un site archéologique	st Laurent Nouan	1 536,00 €	512,00 €
	CM1A et CM1B	54	Les Châteaux	Loches	731,00 €	243,67 €
	CE1A et CE1B	48	Maison de l'Environnement	Maison de l'Environnement	150,00 €	50,00 €
	total enfants	249		total	4 120,00 €	1 373,33 €
JEAN MOULIN et REPUBLIQUE	GS	19	Spectacle Opéra	Théâtre de Tours	215,00 €	71,67 €
	MS et GS	47	Ecole et Cinéma	Studio TOURS	445,00 €	148,33 €
	PS MS GS	68	Ecomusée du Véron	1 journée à Savigny en Véron	993,00 €	331,00 €
	PS MS GS	21	maternelle et Cinéma	si possibilité de projection à l'Escale	105,00 €	35,00 €
	toutes les classes de REPUBLIQUE	100	Musée de la Musique	Montoir	756,00 €	252,00 €
	CP	23	Correspondance scolaire	La Chapelle aux Naux	245,00 €	81,67 €
	CM1 CM2	25	Astronomie	circuit et visite à Tauxigny	250,00 €	83,33 €
	total enfants	303		total	3 009,00 €	1 003,00 €
HONORE DE BALZAC et ANATOLE FRANCE	PS	17	Découverte du Poney	la Grenadière mai ou juin 2017	136,00 €	45,33 €
	PS/MS, MS/GS, CP	69	Festival Bricanotes	1 journée en juin 2017	783,00 €	261,00 €
	CP,CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2	81	Promenade en Gabare sur la Loire	1 journée en juin 2017	907,50 €	302,50 €
	total enfants	167		total	1 826,50 €	608,83 €
PERIGOURD ELEMENTAIRE	CP A et CP B	45	spectacle musical	salle Rabelais (1 heure) le 17/11	180,00 €	60,00 €
	CE1/CE2	23	Théâtre	Espace Malraux Joué les Tours	103,50 €	34,50 €
	ULIS	12	Les oiseaux LPO	sur l'année	480,00 €	160,00 €
	CM1/CM2	24	initiation à l'équitation	mai - juin 3 séances	1 080,00 €	360,00 €
	CE1/CE2	23	Vivre au Moyen Age	juin - 1 journée	623,50 €	207,83 €
	CP A et CP B	45	Autour de St Martin	sur l'année	1 090,00 €	363,33 €
	les 9 classes de l'école	214	Astronomie	du 16 au 20 janvier 2017	2 208,00 €	736,00 €
	total enfants	386		total	5 765,00 €	1 921,67 €
PERIGOURD Maternelle	PS et MS	58	observation d'animaux en milieu naturel	réserve animalière d'Autrèche	1 380,00 €	460,00 €
	GS	27	es jardins de Chaumont sur loire	Chaumont sur Loire	1 020,00 €	340,00 €
		58		total	2 400,00 €	800,00 €
total général		1290		total général	27 677,50 €	9 225,83 €

2) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles mentionnées dans le tableau ci-dessus.



C - Sorties scolaires de 3ème catégorie – Convention avec les prestataires – prise en charge des frais de transport pour les projets des écoles Périgourd et Anatole France – Définition des quotients et participation familiales pour les projets des écoles Périgourd et Anatole France

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir les projets présentés par les Écoles Périgourd et Anatole France pour un coût total de séjour par élève de 384,00 €.

Classe de Madame MOREAU – 28 élèves - classes de CM1,
Classe de Madame FRANCOIS – 27 élèves – classe de CM2,
Classe de Madame BRETON – 12 élèves – ULIS.
Séjour à BATZ SUR MER du 6 au 11 juin 2017.

Classe de Madame BETTEGA – 21 élèves – classe de CE2-CM1,
Classe de Monsieur VAN HOUTTE – 21 élèves - classe de CM1-CM2
Séjour à PORTBAIL du 25 au 30 juin 2017.

- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ces projets avec :
La Ligue de l'Enseignement du Val de Loire.
Les PEP 37.

- 3) Retient les barèmes proposés et fixe les participations familiales comme ci-dessous :

Quotient	Part. Famil.
< 298	77,00 €
299-680	119,00 €
681-745	150,00 €
746-1050	181,00 €
1051-1260	213,00 €
1261-1 695	245,00 €
1 696 – 1 990	277,00 €
> à 1 991	307,00 €

- 4) Dit que les crédits nécessaires pour ces séjours sont inscrits au budget primitif 2017 - chapitre 65 - article 6574 - SSCO 100 – 255,
- 5) Précise qu'une famille dont deux enfants ou plus participeraient à ces séjours, bénéficiera d'un demi-tarif pour le deuxième enfant et les suivants.



❖ **Mise à disposition des locaux de l'école République au profit de l'association CROCC pour l'organisation d'une fête de quartier le 17 juin 2017 - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de ladite convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association CROCC pour y organiser une fête de quartier.

❖ **Acquisition d'un logiciel Jeunesse – Demande de subvention auprès de la CAF Touraine**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine l'attribution d'une subvention destinée à financer cette acquisition,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Sports – Transparence financière des aides versées par la commune – subvention 2017**

A - Convention bipartite entre le Réveil Sportif et la commune

B – Convention bipartite entre le SCTAH et la commune

C – Convention bipartite entre l'Etoile Bleue et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les projets de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 15 mars 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Acquisitions Foncières

- ❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – « Central Parc » - Instauration d'une caution due par les acquéreurs de lots libres en vue d'une éventuelle dégradation des équipements réalisés sur la ZAC**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande de constitution d'une caution de 2 500 € pour couvrir les frais d'entretien des voiries et des espaces annexes et les désordres occasionnés par les acquéreurs lors de leurs travaux de construction ou autres.

- ❖ **Acquisitions foncières – Périmètre d'étude n° 13 – Emplacement réservé n° 5 – Avenue de la République – Acquisition des parcelles cadastrées AV n° 63 et n° 317 – Impasse 22 rue Fleurie – appartenant à Madame JOUVE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame Arlette JOUVE, les parcelles cadastrées section AV n° 63 (636 m²) et n° 317 (215 m²), sises impasse du 22 rue Fleurie, dans l'emplacement réservé n° 5 et le périmètre d'étude n° 13,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 40.000 euros,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

- ❖ **Acquisitions foncières – Régularisation – Annulation de l'état descriptif de division – Règlement de copropriété sur la parcelle cadastrée AT n° 291 au 105 rue du Docteur Calmette**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'annuler l'état descriptif de division-règlement de copropriété sur la parcelle cadastrée AT n° 291, située 105 rue du Docteur Calmette, dès lors que la commune sera propriétaire de l'ensemble des lots,
- 2) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, notaire à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, pour procéder à la rédaction de l'acte,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 13 mars 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Briand.", is written over the printed name.

Philippe BRIAND